



PREFECTURE DE L'AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



RAA spécial n° 01 – JUILLET 2004

Publié le mardi 20 juillet 2004

52 rue Jean Bringer - BP 836 - 11012 CARCASSONNE CEDEX - <http://www.aude.pref.gouv.fr>
Tél. standard : 04.68.10.27.01 - Télécopie : 04.68.72.32.98

SECRETARIAT GÉNÉRAL

SERVICE DES MOYENS ET DE LA LOGISTIQUE

BUREAU DU COURRIER ET DE LA DOCUMENTATION

Arrêté préfectoral n° 2004-11-1965 donnant délégation de signature à M^{me} Delphine HEDARY, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Aude

Le préfet de l'Aude

Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi du 28 pluviôse an VIII modifiée concernant la division du territoire de la République et l'administration ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;

VU le décret du 1^{er} août 2003 portant nomination de M. Jean-Claude BASTION en qualité de préfet de l'Aude ;

VU le décret du 11 juillet 2003 portant nomination de M^{me} Delphine HEDARY, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Aude ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à M^{me} Delphine HEDARY, secrétaire générale de la préfecture de l'Aude, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires relevant des attributions de l'Etat dans le département de l'Aude ainsi que les rapports, correspondances et documents à l'exception :

- 1 - Des actes pour lesquels une délégation a été conférée à un chef de service de l'Etat dans le département,
- 2 - Des réquisitions de la force armée,
- 3 - Des arrêtés de conflit.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à M^{me} Delphine HEDARY, secrétaire générale de la préfecture de l'Aude à l'effet :

- d'engager les crédits inscrits sur le centre de responsabilité : « secrétaire général » dans la limite du montant de leur délégation et d'effectuer des virements de crédits entre lignes de dépenses du centre de responsabilité.
- de passer commande des travaux nécessaires à l'entretien de sa résidence ainsi que des achats de mobiliers et matériels qui y sont affectés, dans la limite des autorisations budgétaires.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Delphine HEDARY, secrétaire générale de la préfecture de l'Aude, la délégation de signature qui lui est consentie à l'article 1 du présent arrêté est exercée par M. Christian GUEYDAN, sous-préfet de Narbonne ou en cas d'empêchement de ce dernier, par M. Alain FAUDON, sous-préfet, directeur du cabinet du préfet de l'Aude.

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude BASTION, préfet de l'Aude, M^{me} Delphine HEDARY, secrétaire générale de la préfecture de l'Aude, est chargée d'assurer sa suppléance et reçoit à ce titre délégation permanente pour exercer ses fonctions ; en cas d'absence de celle-ci, la suppléance est assurée par M. Christian GUEYDAN, sous-préfet de Narbonne.

ARTICLE 5 :

L'arrêté préfectoral n° 2003-2214 du 3 septembre 2003 est abrogé.

ARTICLE 6 :

M^{me} la secrétaire générale de la préfecture de l'Aude, M. le directeur de cabinet du préfet de l'Aude, MM. les sous-préfets de Narbonne et de Limoux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en préfecture et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Carcassonne, le 16 juillet 2004

Le préfet,

Jean-Claude BASTION

TARIF DE PUBLICATION

Abonnement annuel : 55 euros

Les chèques sont à libeller à l'ordre du « Régisseur des recettes »

ADMINISTRATION

Préfecture de l'Aude

Service des moyens et de la logistique

Bureau du courrier et de la documentation

11836 CARCASSONNE Cedex 9

Directeur de la publication :

M^{me} la secrétaire générale de la préfecture de l'Aude

IMPRESSION

Préfecture de l'Aude

Service de l'imprimerie

ISSN : 1141 – 3689